



Madame, Monsieur,

Conservatoires de France est une association professionnelle de directeurs d'établissements d'enseignement artistique. Elle regroupe des représentants de structures enseignant la musique, la danse et le théâtre : conservatoires classés (CRR-CRD-CRI/CRC) ou non, écoles territoriales ou associatives sur l'ensemble du territoire national. Elle s'est donné pour objet d'accompagner la mutation de ces établissements, en s'appuyant sur des valeurs sociales, culturelles, éducatives et artistiques. A cet égard, Conservatoires de France soutient et encourage l'ouverture des établissements d'enseignement artistique en direction de publics divers et leur collaboration avec différents partenaires institutionnels ou associatifs.

Si la contribution de la musique à leur développement est maintenant très largement reconnue, les très jeunes enfants, les enfants en difficulté ou les enfants en situation de handicap sont des publics particuliers dont la prise en charge nécessite des compétences Spécifiques. La validation de ces compétences professionnelles est importante puisqu'elle permet de garantir la qualité des actions mises en œuvre et de la prise en charge de ces publics.

La certification La musique et le tout-petit, la musique et l'enfant en situation de handicap — Diplôme d'Université proposée par le CFMI de Tours s'adresse à différents profils professionnels, dont les musiciens intervenants et les enseignants des conservatoires et écoles de musique. A ce titre et notamment dans le cadre d'acquisitions de compétences complémentaires, nous appuyons une démarche favorisant la reconnaissance professionnelle de ces compétences.

Pour toutes ces raisons, *Conservatoires de France* soutient l'Université de Tours et son CFMI dans leur démarche de mise à l'inventaire de cette certification.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le conseil d'administration,

Jean-Marcel Kipfer

Président de Conservatoires de France